



# SNUDI.FO de l'Ain

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs  
et professeurs des écoles de l'enseignement public

**Force Ouvrière**

Nicolas DUSSUYER  
Secrétaire départemental adjoint du SNUDI FO 01

Bourg-en-Bresse, le 11 avril 2019

**A Madame la Directrice Académique des Services  
Départementaux de l'Education Nationale de l'Ain,**

**Copie aux IEN de l'Ain**

Objet : modalités accueil obligatoire des élèves dès 3 ans pour la prochaine rentrée

Madame la Directrice Académique,

Des directeurs et directrices d'école nous ont saisi à propos d'entretiens oraux avec certains IEN concernant la mise en œuvre du projet de loi école de la confiance.

Il leur est précisé que la loi devant passer durant l'été, il fallait se préparer à l'accueil de tous les enfants dès 3 ans sur la journée entière et avec des couches le cas échéant.

Cette situation n'est pas possible. Cette loi, qui soulève colère et mobilise les personnels comme jamais n'est qu'un projet dont l'écrasante majorité des personnels demande le retrait.

Nous indiquons donc à nos collègues d'en rester au seul cadre valable à savoir la réglementation actuelle (lois, code de l'éducation et règlement type départemental). Nous leur indiquons aussi qu'ils n'ont pas à répondre à des demandes de mise en œuvre anticipée d'une loi qui n'existe pas encore.

Persuadé que cette demande retiendra toute votre attention, veuillez agréer, Madame la Directrice Académique l'expression de ma plus parfaite considération.

Nicolas DUSSUYER  
Secrétaire départemental adjoint du SNUDI FO 01  
Pour les élus du SNUDI FO 01 à la CAPD.